



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
24 septembre 2012
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Cinquante-sixième réunion directive

Genève, 3 et 4 décembre 2012

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. *Rapport 2012 sur les pays les moins avancés: «Mettre à profit les envois de fonds et les compétences des diasporas pour renforcer les capacités productives».*
3. Rapports du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa soixante et unième session (23-25 juillet, 1^{er}-3 octobre 2012) et sur sa soixante-troisième session (19-23 novembre 2012).
4. Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil.
5. Rapport du Conseil sur sa cinquante-sixième réunion directive.

II. Annotations

Point 1

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

1. L'ordre du jour provisoire de la réunion figure ci-dessus.

Documentation

TD/B/EX(56)/1

Ordre du jour provisoire annoté.

Point 2**Rapport 2012 sur les pays les moins avancés: «Mettre à profit les envois de fonds et les compétences des diasporas pour renforcer les capacités productives»**

2. Le *Rapport 2012 sur les pays les moins avancés* (UNCTAD/LDC/2012 et Aperçu général) sera présenté au Conseil. Cette année, le rapport passe en revue les résultats économiques récents des pays les moins avancés (PMA) et examine les moyens d'accroître les effets bénéfiques pour le développement des envois de fonds et des compétences des diasporas. Vu l'ampleur croissante des envois de fonds dans les PMA, il analyse aussi bien les avantages que les éventuels effets négatifs de ce type de flux financiers privés extérieurs. Les envois de fonds sont l'un des effets les plus visibles des migrations, mais il existe d'autres façons pour les membres des diasporas d'entretenir des liens avec leur pays d'origine, par exemple en créant des réseaux de compétences susceptibles de contribuer au rattrapage technologique des PMA et donc au renforcement de leurs capacités productives. Les PMA peuvent corriger une partie des incidences négatives de l'exode des compétences sur leur économie en appliquant des politiques industrielles innovantes s'appuyant sur ces réseaux. Le Rapport s'achève sur un examen des enseignements que l'on peut tirer pour les PMA de l'expérience internationale dans ce domaine.

*Documentation*UNCTAD/LDC/2012
et Aperçu général*Rapport 2012 sur les pays les moins avancés: «Mettre à profit les envois de fonds et les compétences des diasporas pour renforcer les capacités productives».***Point 3****Rapports du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa soixante et unième session (23-25 juillet, 1^{er}-3 octobre 2012) et sur sa soixante-troisième session (19-23 novembre 2012)**

3. Les rapports sur les soixante et unième et soixante-troisième sessions du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme seront soumis au Conseil pour examen.

Documentation

TD/B/WP/241

Rapport du Groupe de travail sur sa soixante et unième session.

TD/B/WP/247

Rapport du Groupe de travail sur sa soixante-troisième session.

Point 4**Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil**

4. À l'heure actuelle, 205 organisations non gouvernementales sont inscrites sur la liste de la CNUCED: 117 dans la catégorie générale et 88 dans la catégorie spéciale. La liste de ces organisations est publiée sous la cote TD/B/NGO/LIST/13.

5. Le Conseil est invité à examiner trois demandes d'inscription dans la catégorie générale: la première émane du Rockefeller Brothers Fund, la deuxième du Center for Economic and Policy Research et la dernière de Public Citizen.

Documentation

TD/B/EX(56)/R.1	Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil: demande du Rockefeller Brothers Fund.
TD/B/EX(56)/R.2	Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil: demande du Center for Economic and Policy Research.
TD/B/EX(56)/R.3	Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil: demande de Public Citizen.

Point 5

Rapport du Conseil sur sa cinquante-sixième réunion directive

Documentation

TD/B/EX(56)/2	Rapport du Conseil sur sa cinquante-sixième réunion directive.
---------------	--
